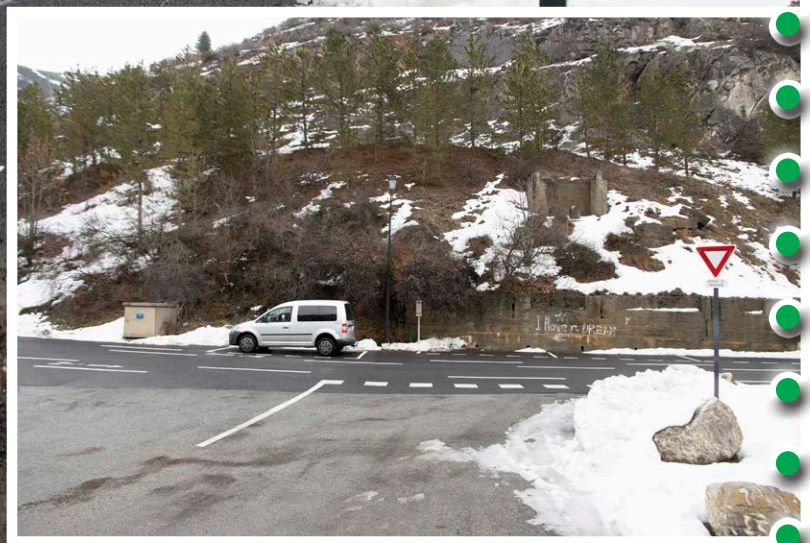


**Sécurisation
de la route de l'école:
nouvel enrobé
et pistes prioritaires
piétons-cyclistes**



BULLETIN MUNICIPAL



Inauguration des «Espaces sans tabac» à La Roche de Rame, première commune des Hautes-Alpes à s'engager auprès de la Ligue contre le Cancer.



Vendredi 25 novembre 2022, avec le soutien du Conseil Municipal Jeunes, du Club Climat et Transition du PETR et en partenariat avec la Ligue contre le Cancer, l'espace sans Tabac de l'école des Gourgs a été inauguré. Cet événement eut lieu en présence des représentants de La Ligue contre le cancer, d'Alice Prud'homme représentante de la communauté de communes du pays des Ecrins, d'Isabelle Perrino, directrice de l'école et de plusieurs élus de la commune, dont M. Le Maire.

Depuis que la Ligue nationale contre le cancer a lancé en 2012 le label «Espace sans tabac», nous le voyons bourgeonner dans de nombreuses communes de France. Ainsi, plus de 300 communes et 38 départements en France ont déjà officialisé 973 espaces.



Ciblés par ce dispositif de santé publique, les zones autour des établissements scolaires, des aires de jeux, des plages, ainsi que les parcs, ont été priorisées. Le conseil municipal, soucieux de la santé de ses habitants et de la préservation de l'environnement, a souhaité suivre cette démarche. Aujourd'hui, l'école, la Mairie, la Crèche et les aires de jeux disposent de ce label.

En effet, cet engagement s'inscrit dans un contexte où le tabagisme reste encore la première cause de cancers. Il est responsable de 73 000 décès chaque année en France. D'autre part, cette interdiction de fumer s'insère dans la poursuite de la commune de diminuer les déchets (mégots de cigarette) sur son sol. Pour rappel, un mégot de cigarette peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau à cause des 250 substances chimiques qui le constituent.

Une plage sans tabac sera inaugurée cet été au Sud du lac de La Roche de Rame, il s'agira alors de la première du département.

**Vœux du maire, vendredi 20 janvier
18h30 à la salle polyvalente.**

État civil

Naissances

- **Kaïden NOUH ADAOUA**
né le 18/07/2022
- **Ethan ROVINI**
né le 24/07/2022
- **Swan RICHARD**
né le 04/08/2022
- **Kassym KONE**
né le 10/10/2022

Mariages

- **Sébastien LEROY et Véronique BENSA**
le 20/08/2022
- **Martino GERVASONI et Cindy ETIENNE**
le 03/09/2022

Décès

- **Martine LELIEVRE** le 28/07/2022
- **Judit TÀMAS** le 20/09/2022
- **Georgette PENZA** le 29/11/2022

Réponse de la page 33 : c'est une mouchette à naseaux pour bovins (pince enserrant la paroi nasale du bovin). Elle sert à le mener en quelque sorte « par le bout du nez ». Pour les taureaux, les agriculteurs font usage de l'anneau de nez.

Le mot du Maire

Il aura fallu plusieurs années et plusieurs mandats pour voir sortir du sol le commerce multi-services, fruit d'une volonté communale constante de redonner du sens et de la vie à notre village.

Ce projet de longue date donne tout son sens à l'aménagement de la place du village, du parvis de l'Église, de la rénovation du château et de son parc.

Malgré les difficultés liées à l'inflation, notre vision est restée la même et de nombreux obstacles ont été levés progressivement. Le nouveau gérant ou la nouvelle gérante pourra se consacrer pleinement à cette tâche et nous l'espérons, pourra compter sur votre présence.

La première page de couverture de ce 77^e Entre lacs et Durance présente distinctement le maintien de nos engagements politiques. Les travaux d'amélioration de la circulation au niveau de la route de l'école associés à la création d'une piste cyclable pour sécuriser l'accès à l'établissement ont été achevés il y a quelques semaines.

L'année 2022 aura été à nouveau bien dense et bien remplie malgré la conjoncture que nous connaissons, la mise en place de l'adressage public avec la participation des associations patrimoniales est à quelques pas d'être achevée. L'approbation du schéma directeur d'eau potable, va nous permettre à terme, d'entreprendre les travaux indispensables à l'amélioration du rendement de notre réseau d'eau potable.

Pour mettre en œuvre notre programme et afin de répondre aux exigences futures, notre vigilance doit cependant rester de mise pour la fin du mandat, l'inflation des derniers mois n'est pas de bon augure pour de nombreux secteurs de notre économie. Elle touche à la fois les professionnels, mais impacte également les services publics.

La maîtrise de nos dépenses d'énergie va être un facteur important à prendre en considération pour les projets à venir. C'est dans ce contexte que les travaux d'isolation de nos bâtiments publics trouvent tous leurs sens.

La municipalité reste mobilisée pour la suite du mandat et les investissements programmés. Nous continuerons à chercher sans relâche les meilleures solutions pour notre commune et les projets qui pourront lui rendre la dimension qu'elle mérite. Ainsi, il est essentiel de maintenir notre engagement sur la poursuite de l'étude pour la déviation du village.

Après deux années d'annulation en raison de la situation sanitaire, nous aurons le plaisir de vous retrouver Vendredi 20 Janvier à 18 heures 30 à la Salle Polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Nous vous invitons tous, en particulier les nouveaux habitants, à se joindre à nous pour ce moment convivial qui sera accompagné d'un moment d'échange autour d'un apéritif dînatoire.

Je profite de cette tribune pour remercier à nouveau les anciens élus du Conseil Municipal Jeunes et féliciter les nouveaux arrivants en leur souhaitant une belle découverte de cette pépinière de citoyenneté.

Il ne me reste plus qu'à vous présenter, au nom du personnel communal et de l'ensemble de l'équipe municipale nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Le Maire
Michel FRISON

Mairie de la Roche de Rame - Le Clos - 05310 LA ROCHE DE RAME

Secrétariat et agence postale: du lundi au vendredi de 9h30 à 12h

mairie.rochederame@orange.fr - Tél: 04 92 20 90 10

Marché de Noël

10 décembre 2022



DÉVIATION

La municipalité a envoyé un courrier à Clément BEAUNE, Ministre en charge des transports. Nous lui demandons d'intervenir dans le cadre de la déviation de la RN94 afin que la procédure reprenne dans les plus brefs délais. En effet, la concertation réglementaire qui devait se tenir au premier trimestre 2022, et dont l'objectif était le choix de la variante, n'a pas eu lieu, reportée en juillet puis en septembre... elle se fait toujours attendre.

Nous regrettons l'indifférence et ne comprenons pas le mépris affiché dont les élus et la population de La Roche de Rame font l'objet.

Nous faisons part de notre regret de devoir en arriver à de nouvelles actions de mobilisation de la part de l'association Déviation-Lrdr, alors même que la concertation continue s'était bien déroulée.

Département des Hautes-Alpes

Mairie de La Roche de Rame



République Française

Monsieur Le Ministre
Délégué auprès du ministre de la Transition écologique
Et de la Cohésion des territoires, **Clément BEAUNE**
Hôtel Le Play
40 rue du bac
75700 Paris

La Roche de Rame, le 12 Décembre 2022

Objet : Demande intervention dans le cadre de la déviation d'une Route Nationale

Monsieur le Ministre,

Nous sollicitons de toute urgence votre intervention dans le cadre de l'aménagement de la route nationale 94 au niveau de la commune de La Roche de Rame située dans les Hautes-Alpes.

Au premier trimestre 2022 devait se tenir la concertation réglementaire L103.2, concertation dont l'objectif était le choix de la variante préférentielle de cet aménagement.

Cette concertation a été reportée en juillet en raison de la période de réserve liée aux élections présidentielles et législatives, puis de nouveau reportée en septembre. Cette nouvelle échéance n'a toujours pas été respectée et à ce jour nous ignorons si elle aura bien lieu.

La DREAL PACA nous informait le 5 juillet 2022 avoir échangé avec la Direction des Mobilités Routières qui lui avait indiqué un rendu début Juillet de l'avis sur les Études d'Opportunité. Elle nous informait être en contact avec la Préfecture des Hautes-Alpes afin d'organiser les conditions d'un futur comité de pilotage.

En date du 6 octobre 2022, la DREAL PACA nous rapportait la rencontre fin septembre entre Fabrice LEVASSORT, Directeur adjoint DREAL PACA et Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes et qu'il appartenait à présent au Préfet de revenir vers nous pour la tenue du comité de pilotage.

Début décembre, Monsieur Joël GIRAUD, Député des Hautes-Alpes, suite à une rencontre avec Monsieur le Préfet nous informait d'un blocage de la part des services de la DREAL PACA et de la tenue d'une réunion avec votre ministère.

Nous regrettons l'indifférence et ne comprenons pas le mépris affiché dont les élus et la population de La Roche de Rame font l'objet.

Pourquoi ne sommes-nous pas informés des raisons de l'arrêt de la procédure ?



Le village de La Roche de Rame, situé dans les Hautes Alpes, à 250km de Marseille et 750 km de Paris, serait-il trop éloigné des capitales régionales et nationales pour être pris en considération ?

Le vendredi 9 décembre, l'association Déviation-Lrdr tenait son assemblée générale. Malgré tous les efforts de la municipalité pour obtenir des informations, il nous a été impossible d'apporter une réponse précise sur la reprise de la procédure. L'association, devant cet immobilisme a décidé la reprise d'actions, sous forme de manifestations lors des vacances de février.

Si ces actions avaient permis par le passé d'obtenir le financement des études (plus 450 000 euros), nous regrettons, alors même que la concertation continue s'était bien déroulée, de devoir en arriver là.

C'est pourquoi nous demandons de toute urgence une rencontre entre les différents services concernés afin d'acter la reprise de la procédure dans les plus brefs délais.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

**M. Le Maire
Michel FRISON**



Copie à :

Joël GIRAUD, Député des Hautes-Alpes

Jean-Michel ARNAUD, Sénateur des Hautes-Alpes

Christophe MIRMAND, Préfet de Région PACA

Dominique DUFOUR, Préfet des Hautes-Alpes

Renaud MUSELIER, Président Région Sud

Chantal EYMÉOUD, Vice-Présidente Région Sud

Jean-Marie BERNARD, Président Conseil Départemental des Hautes-Alpes

Rémi ROUX et Gaëlle MOREAU, Conseillers Départementaux, canton de L'Argentière-La-Bessée

Cyrille DRUJON-D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins

Madame et Messieurs les maires du Pays des Écrins

Fabrice LEVASSORT, Directeur adjoint DREAL PACA



PASSAGE DE L'HIVER

Dispositifs à prendre en cas de potentiel délestage sur le réseau électrique



DE QUOI S'AGIT-IL ? Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « délestage » permet de réaliser **des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.** Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

ÊTRE ALERTÉ SUR LE SITE WWW.MONECOWATT.FR

Rendez-vous sur le site **www.monecowatt.fr** pour vous inscrire à l'**alerte "vigilance coupure"** et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

À RETENIR : Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir

Entre 8h et 13h et entre 18h et 20h



EN PRATIQUE : JE N'AI PAS ACCÈS À INTERNET ?

Je peux appeler le **09 70 82 00 70** (serveur vocal)

MESURES DE PRECAUTIONS A PRENDRE

- **Ne pas utiliser l'ascenseur**
- **Limiter l'ouverture** de votre frigo et des fenêtres pendant la coupure
- **Prudence** lors de l'utilisation de bougies
- **Ne pas recourir** à des solutions **d'alimentation électrique non sécurisées**
- **Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure**

BON À SAVOIR

- **Les techniciens d'Enedis ne sont pas impliqués dans le cadre des coupures temporaires** liées au passage de l'hiver, elles seront réalisées à distance.
- Ces potentielles coupures temporaires **ne sont pas effectuées via le compteur électrique.**
- La **réalimentation électrique s'effectuera automatiquement à distance sans aucune action de votre part.**

En cas de travaux sur le réseau, téléchargez l'application **Enedis à mes côtés** ou contactez le Centre d'Appels Dépannage d'Enedis **par téléphone 24h/24, 7j/7 : 09 726 750 +** deux chiffres de votre département. Enedis, qui sommes-nous ?

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Direction de la communication - Conception: Communication Centre-Val de Loire - crédits photos : médiathèque Enedis -



COMMUNICATION

La municipalité s'attache à vous tenir informés régulièrement de la vie communale et intercommunale à travers son site internet et sa page facebook.

Pour compléter cette communication envers toutes les personnes ne disposant pas du réseau social facebook, pour celles ne consultant pas régulièrement le site internet ou encore pour celles souhaitant cumuler tous ces divers moyens de communication la municipalité utilise depuis quelques mois un logiciel d'e-mailing. Ce système vous permet de recevoir des informations directement sur votre boîte mail. Ainsi, vous serez informés rapidement de l'actualité essentielle de votre territoire.

Ce logiciel permet également l'envoi de SMS, ceux-ci sont uniquement réservés aux informations d'ordre prioritaire, par exemple, perturbations et coupures d'eau ou électricité lorsqu'il s'agit de votre quartier (la réglementation n'autorise pas l'envoi de campagnes SMS entre 22 h et 8 h le dimanche et les jours fériés).

Si vous souhaitez recevoir ces mails et/ou sms nous vous remercions de remplir l'autorisation ci-dessous et la déposer en mairie. Il vous sera possible de vous désinscrire à tout moment.

À noter que l'utilisation du service mail est totalement gratuite pour la municipalité, seul l'envoi des SMS est payant.

Alors n'attendez-pas pour vous inscrire.

COMMUNICATION PAR MAIL ET/OU SMS AUPRÈS DES HABITANTS DU VILLAGE

Je, soussigné

Nom, prénom :

Quartier (obligatoire pour les sms) :

Autorise la municipalité de La Roche de Rame à utiliser :

mon adresse mail :

(Merci d'écrire votre adresse mail en MAJUSCULES afin quelle soit bien lisible)

mon n° de téléphone portable :

pour me communiquer des informations sur l'actualité municipale et/ou du Pays des Écrins.

La Roche de Rame, le .../.../...

Signature



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une année 2022 riche en nouveautés!

◎ **La place du village** est en train de se doter d'un **commerce multiservice** tant attendu par l'ensemble des administrés de la commune et des vacanciers de passage chez nous. Il prend forme, le gros œuvre est terminé et prochainement vont démarrer les travaux d'aménagement intérieur.

Les abords seront réalisés courant du mois de mars dès que le temps le permettra.

En parallèle, le futur gérant sera choisi prochainement afin de permettre l'ouverture du commerce dès ce printemps.

◎ **Le centre village** a vu ouvrir le 29 juillet dernier le **BarRock** qui propose des scènes ouvertes et des concerts et qui a étoffé son activité en proposant une petite restauration sur place et de la vente à emporter.

◎ **Le tour du lac:** l'offre de restauration autour du lac est bien fournie avec le restaurant du Camping, la reprise du Chalet du Lac et Le Micky bar.

Les activités proposées par l'Aquaparc continuent à ravir petits et grands et nous remercions l'office de tourisme du Pays des Écrins qui a apporté une touche d'activité culturelle et musicale.

L'été très clément au niveau du temps a permis à chacun de travailler correctement, nous noterons cependant un léger couac au niveau de l'offre inexistante pendant les belles journées de mai et juin, que nous allons essayer de rectifier à l'avenir.

La saison se termine aussi par la fin de la DSP du Micky bar tenu par Jérémie PANCOL, nous aurons une nouvelle gérance l'été prochain, les appels d'offres sont à l'étude.

La municipalité tient d'ailleurs à remercier le travail et l'implication de Jérémie pendant toutes ces années, nous leurs souhaitons le meilleur pour leur nouveau projet.

On se dit à cet été autour du lac!

Des nouvelles de votre bibliothèque municipale



La bibliothèque municipale poursuit son petit bonhomme de chemin et les bénévoles assument toujours avec plaisir, permanences le mercredi après-midi, lectures avec les élèves de la maternelle soit à l'école soit sur place et animations avec les bibliothèques du canton par le biais notamment des ateliers de lectures partagées.

Autant de moments communs qui resserrent les liens. Un projet d'animation culturelle autour de l'eau intitulé « Eau précieuse, eau furieuse » est en cours de préparation pour le printemps prochain. A cela s'ajoute aussi les échanges de livres avec le bibliobus de la BD 05 ainsi que le suivi administratif. Les bénévoles animeront également un stand « lecture » lors du marché de Noël. Un nouveau bénévole est en train de rejoindre l'équipe, merci à lui.

Heureuses fêtes de fin d'année à toutes et tous. Vive les livres et la lecture!

Martine, Simone, Mireille, Enzo



ÉCOMUSÉE

Des nouvelles fraîches de l'Ecomusée Lorsque l'Histoire se raconte à La Roche de Rame.

Toujours présents dans ce havre historique qu'est l'écomusée du Mas des Bonnaffés, Nicole et Roger Roume vous accueillent pour une visite de ce lieu chargé d'histoire.

Comme vous le savez peut-être déjà, ce projet de longue date est issu d'un amour inconditionnel pour les objets du passé.

L'assemblage progressif de ces «objets et outils d'autrefois» est issu de la réalisation patiente et passionnée de trois habitants de La Roche. En pénétrant dans les lieux accompagnés de Mme et M. Roume, on se laisse facilement emporter par l'Histoire à la fois de nos aïeux mais également par la géologie telles des pierres tombées du ciel ! L'archéologie n'est pas non plus délaissée grâce à des empreintes d'animaux ou de végétaux fossilisées depuis des centaines de milliers d'années. A chaque fois que l'œil se pose sur un objet, c'est l'Histoire qui nous toise.

En fond de salle, la scène animée et sans fin des santons de Provence veille sur ce musée.

Cette ancienne bergerie regorge de trouvailles où vous trouverez forcément votre bonheur.

Les propriétaires vous font visiter ce lieu avec pédagogie, un peu d'humour mais surtout beaucoup de plaisir.

Ils vous accueilleront dès le printemps aux horaires suivants : ouvert tous les jours (sauf le mardi)

Mai/juin/septembre : 14h30 à 19h - Juillet/août : 9h30 à 12h30 - 14h30 à 19h

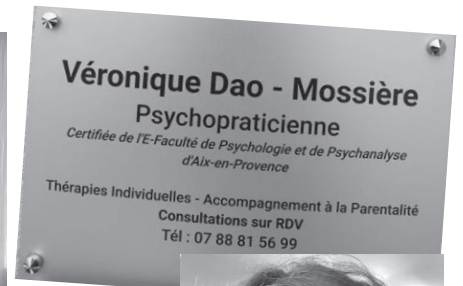
Et sur rendez-vous au 04 92 20 91 65



CABINET DE PÉDOPSYCHIATRE/PSYCHANALYSTE ET PSYCHOPRATICIENNE



Le cabinet



Quand nous avons décidé de nous installer, en tant que Pédopsychiatre et Psychanalyste (Pr Catherine Jusselme) et Psychopraticienne (Véronique Dao-Mossière), nous avons envie de monter notre cabinet dans une commune

dynamique, visant à repeupler le territoire, avec des projets innovants et proches des habitants, respectant aussi l'environnement. Nous nous sommes donc assez rapidement et tout naturellement tournées vers la Mairie de La Roche de Rame, dont nous connaissons les axes de travail très créatifs. Monsieur le Maire et le conseil municipal ont accueilli avec chaleur et enthousiasme notre approche, cherchant à améliorer l'accès aux soins psychiques des familles, des adultes, des enfants et adolescents, dans le département.

Nous sommes donc ravies de démarrer notre activité, au premier étage de la Mairie, dans un lieu que nous avons voulu accueillant et apaisant pour les grands comme pour les petits et les tout-petits avec leurs parents.

ADRESSAGE : pose des panneaux et distribution des plaques

L'adressage consiste à attribuer une adresse unique à chaque logement de la commune, facilitant ainsi la distribution du courrier et des colis, l'intervention des secours ou encore le raccordement à la fibre. Après avoir inventorié l'ensemble des voies (rues, chemins, impasses, places...) et des habitations de la commune, la municipalité a attribué un nom pour chacune des voies.

La municipalité a retenu la numérotation métrique. Par conséquent, les numéros attribués aux propriétés représentent la distance en mètres séparant le début de la voie et l'entrée de l'habitation (Attention il ne s'agit pas de faire au mètre près). Cette numérotation permet d'insérer de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante et sans risque de créer des numéros bis ou ter. Le long de la voie, les numéros pairs sont à droite, les numéros impairs sont à gauche.

Les services techniques procèdent actuellement à la pose des panneaux des noms des voies.



**Vous pourrez venir chercher
la plaque numérotée de votre habitation
en mairie du lundi au vendredi de 9h30 à 12h.**

Pour votre information, l'achat des plaques numérotées de dimension 150x100 est financé par la mairie, le propriétaire est ensuite chargé de son entretien et de son renouvellement en cas de perte ou de dégradation. La pose de la plaque est également sous la responsabilité du propriétaire, elle devra se faire en fonction de la réglementation et des instructions qui vous seront fournies lors de la remise de la plaque.

**La plaque de votre habitation doit être visible depuis la voie publique,
sa pose doit se faire en fonction des instructions suivantes :**

- ▶ sur la façade de la maison, au-dessus de la porte principale (ou immédiatement à gauche de celle-ci) ;
- ▶ sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétons ;
- ▶ sur la boîte aux lettres.

Les propriétaires se doivent de veiller à ce que les numéros inscrits sur leur maison soient constamment lisibles depuis la voirie, et conservent leurs dimensions et formes premières. Pour les cas spécifiques, un rendez-vous pourra être pris avec un élu pour une visite sur place et définir le meilleur emplacement.

Votre nouvelle adresse a été enregistrée par la municipalité dans la Base Adresse Nationale que vous pouvez consulter à cette adresse : <https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale/05122>

La Base Adresse Nationale est la seule base de données d'adresses officiellement reconnue par l'administration.

Dès lors que votre plaque sera posée, vous pourrez communiquer votre modification d'adresse aux organismes publics et privés. Nous vous conseillons cependant de conserver pendant une durée d'un an votre précédente et votre nouvelle adresse afin d'aider les services de livraison et autres à se repérer.

Pour faciliter la tâche, service-public.fr vous propose de faire votre déclaration de modification de nom (numéro) de rue en ligne et d'en informer les principaux organismes (CPAM, CAF, EDF...).

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Votre carte d'identité, passeport et permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valides. En revanche, le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être modifié dans le mois qui suit la date de changement de nom de voie ou de numéro. Ces démarches sont gratuites.

Pour les entreprises et professionnels, la modification de l'adresse est à signaler aux centres de formalités des entreprises (Chambre de Commerce ou Chambre des métiers et de l'Artisanat). Ce centre se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés. Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement de nom de rue pour l'effectuer.

LES RÉUNIONS DES ÉLUS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6/07/2022

Présents : Michel FRISON, Michel MOYNIER, Paul BASSA, Steeve PEYRON, Vincent RICHE, Bruno LAROCHE, Amandine FIOT, Delphine THAENS Daniel ALLARD, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY.

Absents excusés : Geneviève MARTIN, Olivier CHIENNO, Mélanie COURCIER.

Pouvoirs : M. BAILLARD donne pouvoir à F. PASQUALI BARTHELEMY.
I.LAMICHE donne pouvoir à M. FRISON.

Secrétaire de séance : Bruno Laroche (élu à l'unanimité)

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09/06/2022: vote à l'unanimité

3) Délibérations

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'AIDE AUX COMMUNES. ACQUISITION DE TERRAIN AUTOUR DU FOUR ET DE LA FORGE.

Annule et remplace la délibération en date du 18 mai 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux de restauration du four et de la forge réalisés en 2016. Il convient maintenant de réaliser l'aménagement extérieur de ces bâtiments, en procédant notamment à l'acquisition d'une parcelle de 173 m² cadastrée C 1225 attenante à ces deux bâtiments. Ce projet permettrait d'harmoniser l'aspect des bâtiments par la mise en place de végétation et d'en sécuriser l'accès par la population.

Cette parcelle d'une superficie de 173 m² est vendue par les propriétaires au montant de 75 euros le m² soit 12 975 euros.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention de 70 % à la Région dans le cadre de la nouvelle politique d'aide aux communes pour l'acquisition de cette parcelle avec le plan de financement ci-après :

Montant de l'acquisition 12 975.00 euros

Subvention RÉGION 70 % 9 082.50 euros

Autofinancement communal 30 % 3 892.50 euros

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé du Maire.

- sollicitent la Région à hauteur de 70 % de l'acquisition du terrain soit 9 082.50 euros pour le projet d'aménagement extérieur autour du four et de la forge.

OBJET : CHOIX DES ENTREPRISES. TRAVAUX DE CONSTRUCTION D UN COMMERCE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de construction d'un commerce sur la place du centre village.

La totalité des financements étant obtenus, une procédure adaptée a été lancée afin de démarrer la phase de travaux.

La commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 4 avril 2022 a étudié les offres reçues et a demandé des renseignements complémentaires pour certains lots, une phase de négociation a donc été lancée au vu des montants proposés supérieurs à l'enveloppe allouée aux travaux.

La Commission d'Appel d'Offres s'est à nouveau réunie les 13 et 27 juin afin de recevoir les candidats des lots 1 et 2.

Après examen de toutes les propositions, la commission d'appel d'offre propose aux membres du conseil municipal de retenir les entreprises suivantes pour réaliser les travaux du commerce

Lot n°1 VRD Entreprise ALLAMANNO L'ARGENTIERE LA BESSEE pour un montant de 50 000 euros HT

Lot n°2 MACONNERIE GROS ŒUVRE ACD 05 L'ARGENTIERE LA BESSEE pour un montant de 158 715.11 euros HT

Lot n°3 ETANCHEITE entreprise PIC SAINT CHAFFREY pour un montant de 56 000.00 euros HT

Lot n°4 MENUISERIES EXTÉRIEURES ALU Entreprise MENUISERIE DU GUIL EYGLIERS pour un montant de 29 699.87 euros HT

Lot n°5 DOUBLAGE CLOISONS PLÂTRERIE FAUX PLAFONDS MENUISERIES INTÉRIEURES Entreprise OCAL ORHAN GAP pour un montant de 19 526.48 euros HT

Lot n°6 REVÊTEMENT DE SOL Entreprise GAP CARRELAGE GAP pour un montant de 33 985.09 euros HT

Lot n°7 ÉLECTRICITÉ Entreprise CIMELEC BRIANCON pour un montant de 23 421.20 euros HT

Lot n°8 PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VMC Entreprise LA GAPENCAISE GAP pour un montant de 48 989.19 euros HT

Lot n°9 PEINTURE Entreprise ALPHAND L'ARGENTIERE LA BESSEE pour un montant de 2 131.52 euros HT

Lot n°10 SERRURERIE Entreprise STA AIGUE BLANCHE pour un montant de 30 718.08 euros HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvent l'exposé de monsieur le Maire

Choisissent les entreprises suivantes pour réaliser les travaux de construction d'un commerce sur la place du village :

Lot n°1 VRD Entreprise ALLAMANNO L'ARGENTIERE LA BESSEE pour un montant de 50 000 euros HT

Lot n°2 MACONNERIE GROS ŒUVRE ACD 05 L'ARGENTIERE LA BESSEE pour un montant de 158 715.11 euros HT

Lot n°3 ETANCHEITE entreprise PIC SAINT CHAFFREY pour un montant de 56 000.00 euros HT

Lot n°4 MENUISERIES EXTÉRIEURES ALU Entreprise MENUISERIE DU GUIL EYGLIERS pour un montant de 29 699.87 euros HT



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Lot n°5 DOUBLAGE CLOISONS PLÂTRERIE FAUX PLAFONDS MENUISERIES INTÉRIEURES Entreprise OCAL ORHAN GAP pour un montant de 19 526.48.00 euros HT

Lot n°6 REVÊTEMENT DE SOL Entreprise GAP CARRELAGE GAP pour un montant de 33 985.09 euros HT

Lot n°7 ÉLECTRICITÉ Entreprise CIMELEC BRIANCON pour un montant de 23 421.20 euros HT

Lot n°8 PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VMC Entreprise LA GAPENCAISE GAP pour un montant de 48 989.19 euros HT

Lot n°9 PEINTURE Entreprise ALPHAND L'ARGENTIERE LA BESSEE pour un montant de 2 131.52 euros HT

Lot n°10 SERRURERIE Entreprise STA AIGUE BLANCHE pour un montant de 30 718.08 euros HT

Questions diverses

Michel FRISON : La tempête de vent ce lundi 4 juillet a cassé des branches autour du lac qui ont endommagé les grillages du camping. L'entreprise Malo est intervenue dans un premier temps pour les couper et sécuriser le bord du lac. Un élagage plus précis est programmé en fin de semaine et un diagnostic sanitaire des arbres sera fait prochainement.

Paul BASSA : où en est la numérotation des rues ?

Michel FRISON : les panneaux avec les noms de rues et les numéros ont été commandés. Nous attendons leur livraison et la pose interviendra cet automne.

Paul BASSA : les poubelles devant la maison Duc en haut du torrent dégagent des odeurs nauséabondes.

Michel FRISON : ces poubelles devraient être déplacées prochainement légèrement plus loin. La Communauté de communes du Pays des Écrins sera prévenu pour un éventuel nettoyage des bacs.

Steeve PEYRON :

Les rencontres de la Haute Romanche ont lieu de nouveau cet été sur la commune dans le parc du château.

Le bulletin municipal sera distribué fin de semaine prochaine.

Michel MOYNIER : des graviers ont été dispersés sur la route de Géro. Il s'agit d'entreprises travaillant de manière saisonnière sur la commune. Des panneaux avertissant du danger ont été mis en place et la route balayée le lendemain.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5/10/2022

Présents : Michel FRISON, Vincent RICHE, Mélanie COURCIER, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Marie BAILLARD, Michel MOYNIER, Steeve PEYRON, Amandine FIOT, Isabelle LAMICHE, Paul BASSA

Pouvoirs : Bruno LAROCHE donne pouvoir à Marie BAILLARD

Daniel ALLARD donne pouvoir à Frédérique PASQUALI BARTHELEMY

Absent(e)s excusé(e)s : Delphine THAENS

Absent(e)s : Olivier CHIENNO, Geneviève MARTIN

Secrétaire de séance : Michel MOYNIER (élu à l'unanimité)

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 06/07/2022

A l'unanimité

2/ Délibérations soumises à approbation :

Michel FRISON tient tout d'abord à remercier les gérants du Micky Bar, Jérémy PANCOL et Laure PHELIPPEAU qui ont su développer l'activité pendant ces sept années. En plus d'un service de restauration d'une grande qualité, ils ont réussi à créer une ambiance accueillante et chaleureuse.

Il laisse la parole à Michel MOYNIER pour la présentation des délibérations suivantes :

Objet : Lancement de l'appel à candidature pour l'occupation du domaine public « Micky Bar »

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la fin du contrat de délégation de service public au 30 Septembre 2022, du local communal nommé le « Micky Bar ».

Il convient dès à présent de lancer un appel à candidature pour l'occupation du domaine public, conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 et articles L. 2122-1-2 et suivants du Code Général de la Propriétés des Personnes Publiques : conventions d'occupation du domaine public communal avec mise en concurrence préalable.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un local à destination de restauration, composé d'une cuisine, d'une terrasse



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

attendant, d'un espace de stockage, de toilettes, situé en bord du lac de la commune.

Monsieur Le Maire propose de lancer un appel à candidatures pour la mise à disposition de ce local qui fera l'objet d'une convention d'occupation précaire à titre onéreux pour une durée de 5 mois et demi, soit du 15 Avril 2023 au 30 Septembre 2023.

Le dépôt des candidatures sera possible jusqu'au Mardi 15 Novembre 2022 midi.

Il est également proposé une redevance minimale d'occupation pour la saison de 12.000 Euros HT (douze mille Euros hors Taxes)

Considérant l'avis favorable de la commission développement économique en date du 26 Septembre 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- décide de : retenir le principe d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine public pour la gestion du « Micky Bar ».

- Autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires, notamment à lancer un avis d'appel public à concurrence pour la future AOT dans les conditions citées ci-dessus.

Objet : Lancement de l'appel à candidature pour l'occupation du domaine public du chalet en bois plage sud du lac

Monsieur le Maire rappelle la présence d'un chalet en bois à l'entrée Sud du Lac, vide et inoccupé depuis trois saisons, la Communauté de Communes du Pays des Écrins n'en ayant plus l'usage pour leur « point info ».

Monsieur le Maire propose de lancer un appel à candidature sous forme d'Autorisation d'occupation du Territoire (AOT).

L'avis d'appel public à candidatures sera conforme à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 et articles L. 2122-1-2 et suivants du Code Général de la Propriétés des Personnes Publiques : conventions d'occupation du domaine public communal avec mise en concurrence préalable.

Monsieur Le Maire propose que le cahier des charges soit ouvert à toutes propositions d'activités et de redevance pour la commune afin de ne pas laisser cet endroit vide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité moins une abstention de Madame Mélanie COURCIER** décide de :

Retenir le principe d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine public pour la gestion du chalet.

Autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires, notamment à lancer un avis d'appel public à concurrence pour la future AOT dans les conditions citées ci-dessus.

3/ Questions diverses

Michel Frison informe les membres du conseil du soutien financier éventuel mis en place par l'Etat. Il s'agit d'un soutien à hauteur de 50 % de la hausse des dépenses au titre de la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique ; et de 70 % de la hausse des dépenses énergétiques (électricité + chauffage). La commune va se renseigner sur son éligibilité à ce dispositif.

CROQ JEUX

Pour rappel il s'agit d'une association subventionnée par la commune et composée de parents d'élèves en charge de l'organisation du service de restauration scolaire.

Vincent Riche, président sortant, réaffirme son soutien à l'association, et rapporte s'être entretenu avec le président actuel Monsieur Cousty.

Actuellement l'association recrute deux agents et a lancé un appel à bénévoles.

Le conseil municipal soutient l'association sans ingérence et réaffirme sa volonté de poursuivre la gestion associative de la cantine scolaire.

Vincent Riche, fort de son expérience est nommé élu référent de l'association Croq Jeux.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/10/2022

Présents : Michel FRISON, Steeve PEYRON, Bruno LAROCHE, Mélanie COURCIER, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Marie BAILLARD, Michel MOYNIER, Paul BASSA, Geneviève MARTIN

Pouvoirs : Vincent RICHE donne pouvoir à Frédérique PASQUALI BARTHELEMY

Amandine FIOT donne pouvoir à Paul BASSA

Daniel ALLARD donne pouvoir à Bruno LAROCHE

Olivier CHIENNO donne pouvoir à Michel FRISON

Absent(e)s excusé(e)s : Delphine THAENS, Isabelle LAMICHE

Secrétaire de séance : Frédérique PASQUALI BARTHELEMY (élue à l'unanimité)

1/ Compte rendu du conseil municipal du 05/10/2022

Mélanie COURCIER fait part au conseil municipal qu'il n'a pas été relaté complètement dans ce compte-rendu l'échange entre les conseillers municipaux au sujet de Croq'Jeux.

Mélanie COURCIER tient à préciser l'échange concernant Croq'jeux dans les questions diverses du conseil du 05 octobre 2022.

Cette association œuvre depuis 30 ans pour proposer un service de garderie et de cantine aux enfants scolarisés sur la commune. Elle permet ainsi chaque jour à leurs parents d'aller travailler sereinement.

Cette association est précieuse mais sa gestion est complexe.

La question est : Avec quel fonctionnement sera-t-elle le mieux préservée ?



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Associatif ou régie par la mairie ?

Tel était le débat.

A minima une voie, celle exprimée par Mélanie COURCIER préférant une gestion municipale.

3/ Compte rendu des commissions

Commission Urbanisme : voir délibérations ci-après

Commission Finances : voir délibérations ci-après

Commission développement économique – tourisme – commerce :

Michel MOYNIER : la commission a travaillé sur la mise en location du Micky Bar et sur les travaux du commerce. Le lot menuiserie a déjà pris du retard. L'entreprise interviendra la semaine 49 mais doit dès à présent fermer provisoirement les ouvertures.

Commission CCAS :

Geneviève MARTIN : les points suivants ont été abordés :

Le repas des aînés aura lieu au printemps 2023 et l'arbre et le marché de Noël auront lieu le samedi 10 décembre 2022.

Conseil Municipal Jeunes :

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY : le Conseil Municipal Jeunes a été très actif cette année. Il a rencontré récemment Rémi Roux, conseiller départemental mais n'a pas pu visiter le Conseil départemental à Gap car pas de possibilité de visite trouvée. le Conseil Municipal Jeunes a été invité à visiter l'Assemblée Nationale et le Sénat. Ils se rendront à Paris du 9 au 11 novembre accompagnés de Michel FRISON, Marie BAILLARD, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY. Les élus accompagnants prennent en charge leur propre voyage.

3/ Délibérations soumises à approbation

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N 1 BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 1 pour l'année 2022 au budget général de la commune. Il propose de passer les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Compte 66111 remboursement intérêts des emprunts	+ 1 500.00 euros
Compte 6068 achat de matériel	- 1 500.00 euros
TOTAL DÉPENSES	0

Section d'investissement

Dépenses

Compte 1641 remboursement capital des emprunts	+ 10 000.00 euros
Compte 2313/84 voirie communale	+ 20 000 euros
Compte 2318/85 réparation bâtiments communaux	+ 1 200.00 euros
TOTAL DÉPENSES	+ 31 200.00 euros

Recettes

Compte 1323/84 voirie communale	+ 31 200.00 euros
Compte 1311/202204 réfection pont du Lauret	- 92 373.30 euros
Compte 1311 rénovation salle polyvalente	+ 92 373.30 euros
TOTAL RECETTES	+ 31 200.00 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire

- adoptent la décision modificative n° 1 du budget général pour l'année 2022

OBJET : CONVENTION DE LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE A CONCLURE AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive du Crédit Agricole Alpes Provence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de La Roche de Rame a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement des travaux d'investissement 2022 et notamment la construction du commerce multi services sur la place du centre village, la commune de la Roche de Rame décide de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 200 000.00 euros dans les



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de la Roche de Rame décide de contracter auprès du Crédit Agricole Alpes Provence sont les suivantes :

Montant :	200 000 euros
Durée :	un an maximum
Indice de référence et marge négatif)	euribor 3 mois moyenne + 0.70 %..(le tout flooré à 0.70 % en cas d'Euribor 3 mois moyenné)
Facturation des intérêts :	<i>trimestrielle</i>
- Frais de dossier :	0.20 % du montant soit 400 euros
- Commission de non-utilisation :	exonération
- Marge appliquée en cas de retard	taux d'intérêt en vigueur majoré de 3 % l'an
- Garantie	aucune

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire :

Autorisent Monsieur le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec le Crédit Agricole Alpes Provence et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ladite convention.

OBJET : SUBVENTION AU COLLEGE DES GIRAUDS POUR L'ORGANISATION D'UN VOYAGE A VERDUN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier du Collège des Girauds de L'Argentière-la Bessée sollicitant une subvention de la commune de la Roche de Rame pour l'organisation d'un voyage mémorial à Verdun pour la classe de troisième.

Deux enfants de la commune participeront à ce voyage.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 100 euros par enfant, soit allouée pour le voyage.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

autorisent ce dernier à verser une subvention de 200 euros au collège des Girauds de l'Argentière-la Bessée pour l'organisation d'un voyage mémorial à Verdun.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Objet Tarifs des branchements à l'eau potable pour 2022

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de la Trésorerie de soumettre au vote une délibération fixant les frais et les modalités de refacturation des branchements au réseau d'eau potable.

Conformément à l'article L1331-2 du Code de la santé publique, la commune est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par les travaux correspondant aux parties des branchements situées sous la voie publique et jusqu'au domaine public.

En application de l'article L1331-2 du Code de la santé publique, la commune de La Roche de Rame réalise les parties des branchements situées sous la voie publique, y compris le regard le plus proche des limites du domaine public, lors de la construction d'un nouveau réseau public, de la mise en séparatif de réseau unitaire, dans les cas de modification et de renouvellement de réseau.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal la refacturation des branchements aux personnes bénéficiaires à prix coutant pour les fournitures et les prestations des personnels techniques

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

approuvent la refacturation des branchements aux personnes bénéficiaires à prix coutant pour les fournitures et les prestations des personnels techniques.:

Objet : Vente d'un terrain communal situé Les Queyras

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le souhait de la commune de mettre en vente une parcelle communale située Les Queyras, cadastrée D 933 ;

Il rappelle également l'appel à candidature lancé en date du 27 Septembre 2022 et en particulier la volonté de densification du centre village.

Les règlements d'urbanisme sont les suivants :

Parcelle cadastrée D 933 d'une superficie de 666 m²



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Risques: Retrait-Gonflement des Argiles (RGA) (Faible) (666 m² / 100.0 %)

Risques: Sismicité (4 - Niveau d'aléa moyen) (666 m² / 100.0 %)

Risques: Torrentiel (niveau moyen) (166 m² / 25.0 %)

Zonages environnementaux: Obligation Légale de Débroussaillage (Zone soumise à obligation de débroussaillage et dérogation d'emploi du feu pour les déchets verts issus de débroussaillage obligatoire) (666 m² / 100.0 %)

Zonages environnementaux: ZSC (Natura 2000 - STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN) (666 m² / 100.0 %)

Périmètre informatif surfacique: 04 - Droit de préemption urbain (Droit de préemption urbain) (666 m² / 100.0 %)

IS: Périmètre informatif surfacique: 16 - Site archéologique (Saisine de la DRAC sur les demandes de PC, PD, PA et décisions de réalisation de ZAC portant sur une surface sup à 400m² - Maison Blein, La Roche-de-Rame, Pra-Reboul) (666 m² / 100.0 %)

PPRN: Plan de prévention des risques: B - ZONE BLEUE (B4) (160 m² / 24.0 %)

PPRN: Plan de prévention des risques: NR (Non règlementé) (506 m² / 76.0 %)

PS: Prescription surfacique: 05 - Emplacement réservé (ER N°19) (47 m² / 7.0 %)

SUP: Servitude d'Utilité Publique: AC1 - Monuments historiques (Eglise paroissiale Saint-Laurent) (666 m² / 100.0 %)

Z: Zonage d'urbanisme: U - Urbanisé (Ub2 - Zone de développement urbain - Habitat assez dense)

Après avoir consulté les deux candidatures à l'acquisition de ce terrain,

La commission urbanisme réunie en date du 19 Octobre 2022 souhaite proposer aux membres du conseil municipal la vente de ce terrain à Madame CHIENNO Eva et Monsieur LECCA Alexandre.

Au prix de 80 000 Euros (quatre-vingt mille euros) pour l'implantation de quatre appartements de Type 4 (3 chambres).

Après avoir pris connaissance des deux candidatures :

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité,:

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuvent la vente du terrain cadastré D933 à Madame Chienno Eva et Monsieur Lecca Alexandre

Précisent que les frais de rédaction d'acte seront à la charge de l'acheteur

Autorisent Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette vente.

Objet : Accord de principe sur un échange de terrains entre Monsieur Roux et la Commune Lieu Dit Les Frairies et Le Goutail

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur Roux Daniel de procéder à un échange de terrain au lieu dit Les Frairies.

Monsieur Roux Daniel est propriétaire de la parcelle C 1542, la commune des parcelles C1541 et C 1543. Ces trois parcelles constituent 3 bandes rendant inexploitable les parcelles.

Monsieur Roux propose à la commune de créer deux surfaces cohérentes afin d'une part de profiter d'un espace adjacent à son jardin, et d'autre part de laisser une surface suffisamment grande pour permettre l'usage actuel de jardin.

Afin que les superficies soient correctement réparties Monsieur Roux propose également de céder la parcelle cadastrée B878 située Le Goutail à la commune.

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 19 Octobre, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à étudier cet échange une fois le nombre de mètres carrés précisé par un géomètre et autorisent Monsieur Roux Daniel à entreprendre les démarches d'arpentage nécessaire afin de faire une proposition à la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire.

Acceptent l'échange de ces parcelles décrites aux conditions énoncées ci-dessus.

Précisent que cet échange fera l'objet d'une délibération d'accord définitif après

Objet : Vente Terrain à Monsieur Abeil Edouard au lieu dit Les Queyras

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur ABEIL Edouard d'acquérir à la Commune de la Roche de Rame trois parcelles situées à proximité de sa résidence principale, il s'agit des parcelles cadastrées D1319 – D 983 – D 981.

La commune a acquis ses propriétés dans le cadre de la succession « Queyras ».

Renseignements d'urbanisme :

Parcelle D 1319 :

A: Risques: Retrait-Gonflement des Argiles (RGA) (Faible) (114 m² / 100.0 %)

A: Risques: Sismicité (4 - Niveau d'aléa moyen) (114 m² / 100.0 %)

A: Risques: Torrentiel (niveau moyen) (114 m² / 100.0 %)

E: Zonages environnementaux: Obligation Légale de Débroussaillage (Zone soumise à obligation de débroussaillage et dérogation d'emploi du feu pour les déchets verts issus de débroussaillage obligatoire) (114 m² / 100.0 %)

E: Zonages environnementaux: ZSC (Natura 2000 - STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN) (114 m² / 100.0 %)

IS: Périmètre informatif surfacique: 16 - Site archéologique (Saisine de la DRAC sur les demandes de PC, PD, PA et décisions de réalisation de ZAC portant sur une surface sup à 400m² - Maison Blein, La Roche-de-Rame, Pra-Reboul) (114 m² / 100.0 %)

PPRN: Plan de prévention des risques: R - ZONE ROUGE (R5) (114 m² / 100.0 %)

SUP: Servitude d'Utilité Publique: AC1 - Monuments historiques (Eglise paroissiale Saint-Laurent) (114 m² / 100.0 %)

Z: Zonage d'urbanisme: N - Naturel (Nn - Zone naturelle) (114 m² / 100.0 %)

Parcelle D 983

A: Risques: Retrait-Gonflement des Argiles (RGA) (Faible) (716 m² / 100.0 %)

A: Risques: Sismicité (4 - Niveau d'aléa moyen) (716 m² / 100.0 %)

A: Risques: Torrentiel (niveau moyen) (716 m² / 100.0 %)



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

E: Zonages environnementaux: Obligation Légale de Débroussaillage (Zone soumise à obligation de débroussaillage et dérogation d'emploi du feu pour les déchets verts issus de débroussaillage obligatoire) (716 m² / 100.0 %)
E: Zonages environnementaux: ZSC (Natura 2000 - STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN) (716 m² / 100.0 %)
IS: Périmètre informatif surfacique: 04 - Droit de préemption urbain (Droit de préemption urbain) (36 m² / 5.0 %)
IS: Périmètre informatif surfacique: 16 - Site archéologique (Saisine de la DRAC sur les demandes de PC, PD, PA et décisions de réalisation de ZAC portant sur une surface sup à 400m² - Maison Blein, La Roche-de-Rame, Pra-Reboul) (716 m² / 100.0 %)
PPRN: Plan de prévention des risques: B - ZONE BLEUE (B5) (57 m² / 8.0 %)
PPRN: Plan de prévention des risques: R - ZONE ROUGE (R5) (659 m² / 92.0 %)
SUP: Servitude d'Utilité Publique: AC1 - Monuments historiques (Eglise paroissiale Saint-Laurent) (716 m² / 100.0 %)
Z: Zonage d'urbanisme: N - Naturel (Nn - Zone naturelle) (680 m² / 95.0 %)
Z: Zonage d'urbanisme: U - Urbanisé (Ub2 - Zone de développement urbain - Habitat assez dense (chef-lieu et Pra Reboul)) (36 m² / 5.0 %)

Parcelle D 981

A: Risques: Retrait-Gonflement des Argiles (RGA) (Faible) (107 m² / 100.0 %)

A: Risques: Sismicité (4 - Niveau d'aléa moyen) (107 m² / 100.0 %)

A: Risques: Torrentiel (niveau moyen) (107 m² / 100.0 %)

E: Zonages environnementaux: Obligation Légale de Débroussaillage (Zone soumise à obligation de débroussaillage et dérogation d'emploi du feu pour les déchets verts issus de débroussaillage obligatoire) (107 m² / 100.0 %)

E: Zonages environnementaux: ZSC (Natura 2000 - STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN) (107 m² / 100.0 %)

IS: Périmètre informatif surfacique: 16 - Site archéologique (Saisine de la DRAC sur les demandes de PC, PD, PA et décisions de réalisation de ZAC portant sur une surface sup à 400m² - Maison Blein, La Roche-de-Rame, Pra-Reboul) (107 m² / 100.0 %)

PPRN: Plan de prévention des risques: R - ZONE ROUGE (R5) (107 m² / 100.0 %)

PS: Prescription surfacique: 05 - Emplacement réservé (ER N°1) (2 m² / 2.0 %)

SUP: Servitude d'Utilité Publique: AC1 - Monuments historiques (Eglise paroissiale Saint-Laurent) (107 m² / 100.0 %)

Z: Zonage d'urbanisme: N - Naturel (Nn - Zone naturelle) (107 m² / 100.0 %)

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'avis favorable de la commission urbanisme de céder les parcelles au prix d'acquisition de la commune, soit 1,81 €uros du m²,

Considérant l'accord de Monsieur Abeil,

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de vendre les dites parcelles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte de céder les parcelles D 1319 – D983 et D981 à Monsieur Abeil Edouard au prix de 1,81 €/m² ;

Précise que tous les frais d'acte seront à la charge du demandeur soit de Monsieur Abeil Edouard ;

Charge Monsieur Le Maire de signer tous les actes relatifs à cette vente

OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UN AVENANT A LA TÉLÉTRANSMISSION

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 et L 2131-2 ;

Vu la convention signée le 21 Février 2014,

Vu l'avenant à la convention signée pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité afin d'étendre le périmètre aux actes de commande publique et d'urbanisme,

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que cela représente une extension du contrat avec Berger Levraut.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

donne son accord pour que le Maire signe l'avenant au contrat d'adhésion aux services pour la télétransmission des actes de commande publique et d'urbanisme;

Objet :Vente d'une partie de parcelle communale située Les Ribes à Monsieur Adamczyk et Madame Boulmenadjel

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de construction de monsieur Adamczyk situé au lieu-dit les Ribes à Géro et la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle A 346 accordée.

Monsieur le Maire rappelle également que depuis lors Monsieur Adamczyk s'est rendu propriétaire de la parcelle A347 sur laquelle il a édifié une nouvelle construction.

Cette dernière acquisition permet désormais de revoir l'accessibilité globale du site qui se fera au nord des deux constructions pour des raisons de fonctionnalité

L a définition et la mise en œuvre de cette nouvelle accessibilité impose la cession de la partie nord de la parcelle A 346 sur laquelle le conseil municipal avait déjà accepté la constitution d'une servitude de passage.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'accepter le principe de la vente d'une partie de la parcelle A346 et de l'autoriser à faire délimiter précisément par un géomètre expert l'emprise de la route départementale sur l parcelle A346 et de définir l'emprise de l'accès aux constructions de monsieur Adamczyk sur cette parcelle.



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Monsieur le Maire précise que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du demandeur.

Après avoir étudié les plans et délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire,

Acceptent la vente d'une partie de la parcelle A346 à Monsieur ADAMCZYK Pawel et Malika Boulmenadjel,

Précisent que les frais de rédaction d'actes et de géomètre seront à la charge de Monsieur ADAMCZYK Pawel et Malika Boulmenadjel,

OBJET : DESIGNATION D'UN REFERENT MOBILITE TRANSPORT AU SEIN DU COMITE DES PARTENAIRES DU PAYS DES ECRINS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le rôle des Autorité Organisatrices de la mobilité (AOM) a évolué avec la loi d'orientation des mobilités (LOM).

Cette loi a introduit l'obligation pour les autorités organisatrices de la mobilité de créer un Comité des Partenaires composé au minima des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants ainsi que d'habitants tirés au sort.

Il constitue la garantie d'un dialogue permanent entre les autorités organisatrices, les usagers et le tissu économique.

La Communauté de Communes du Pays des Écrins a créé ce comité par délibération en date du 7 juillet 2022 et souhaite y intégrer un représentant du conseil municipal de la Roche de Rame.

Il propose donc de nommer un référent au sein de ce comité afin de participer à ses travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,;

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Désignent Madame Marie BAILLARD tant que référent titulaire Mobilité . Transport de la Communauté de Communes du Pays des Écrins et monsieur Michel FRISON en tant que suppléant.

OBJET : REMBOURSEMENT A MADAME MARIE BAILLARD DES BILLETS DE TRAIN POUR LE VOYAGE DU CMJ A PARIS.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un voyage de trois jours est organisé à Paris avec le Conseil Municipal Jeunes, qui pourra à cette occasion visiter l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Madame Marie BAILLARD s'est chargée de l'achat des billets de train. Il y a lieu de lui rembourser la facture SNCF d'achat de ces billets pour un montant de 1 228. 80 euros.

Marie Baillard se retire du vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,;

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Autorisent le remboursement de la somme de 1 228.60 euros à Madame Marie BAILLARD

OBJET : ACHAT DE BOUQUETS DE FLEURS A L'OCCASION DES CÉLÉBRATIONS DES CÉRÉMONIES DE MARIAGE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à l'occasion des cérémonies de mariage célébrées à la mairie, il est de coutume d'offrir aux mariés un bouquet de fleurs.

Afin de procéder au paiement de ces factures, à la demande de la trésorerie, le conseil municipal doit délibérer pour approuver l'achat de ces bouquets.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Autorisent l'achat de bouquets de fleurs à offrir aux mariés à l'occasion des cérémonies de mariage.

Michel FRISON déplore d'avoir à présenter au vote du conseil municipal ce genre de délibération qui est une véritable défiance de l'état vis-à-vis des collectivités locales et un contrôle renforcé de leurs dépenses.

3/ Questions diverses

Steeve PEYRON :

Déviation : la commune attend le retour de la Préfecture, pour le comité de pilotage. Un rendez-vous a été sollicité auprès de Président du Conseil départemental à ce sujet. Il aura lieu le 3 novembre. Michel FRISON, Steeve PEYRON et Bruno LAROCHE y participeront.

Michel FRISON précise que le SCOT actuellement à l'étude à la Communauté de communes du Pays des Écrins prévoit que l'emprise de la déviation de La Roche de Rame soit sortie des surfaces autorisées a été artificialisée par la commune pour les futures projets de constructions.

Steeve PEYRON fait part au conseil municipal des problèmes sur la commune liés aux opérateurs de téléphonie. Notamment suite aux travaux du SYME05 le long du torrent de Bouchouse. De nombreux foyers n'ont plus accès à Internet et les opérateurs « se renvoient la balle » pour les interventions de réparation.

Mélanie COURCIER :

Point sur la rénovation du groupe scolaire. Elle a eu le bureau d'études Florès au téléphone. Les prochaines étapes sont la réalisation des diagnostics amiante et plomb sur le bâtiment de l'école. Le bureau d'étude a fait part de son inquiétude concernant le respect de l'enveloppe future consacrée à ces travaux au vu de l'augmentation des devis de matériaux des entreprises.

Marie BAILLARD déplore le manque de porte drapeaux à l'AMAC. Un article a été fait dans le bulletin municipal mais aucun candidat ne s'est proposé.

Marie BAILLARD : une rencontre a eu lieu avec le centre équestre au sujet du loyer à payer à la commune pour l'occupation du stade. Un bilan financier de leur premier été à la Roche de Rame a été fait.

Leur activité a connu une baisse significative d'environ 60 % par rapport à la fréquentation à Serre Chevalier. Ceci peut s'expliquer par le manque de communication par l'Office du tourisme et le manque de visibilité depuis la RN94 et



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

l'absence de notoriété sur le territoire. Leur activité n'est cependant pas mise en péril. Le centre équestre propose de payer 50 % du loyer prévu initialement de 400 euros pendant un an.

Michel FRISON précise qu'il défend cette position. Les travaux effectués au stade ont en effet permis d'aménager et de valoriser cette zone et le coût ne doit donc pas être supporté exclusivement par le centre équestre. Celui-ci a fait une demande de subvention auprès du comité départemental d'équitation. Cela permettra de faire bénéficier à l'école de La Roche de Rame de séances d'équitation gratuites.

Michel FRISON donne la parole à M. Manuel Putelat, seul spectateur présent du Conseil Municipal.

M. Putelat précise qu'il est venu en simple spectateur mais présente l'Association la Rebouline qui a été créée à Pra Reboul afin d'animer le hameau, effectuer des corvées de nettoyage et de fleurissement. Son rôle est la représentation des habitants de ce hameau et les relations avec la municipalité.

Une demande de rendez-vous a été demandée avec la municipalité au sujet de l'étude en cours par l'entreprise Allamano.

Michel FRISON : le périmètre actuellement sondé dans l'Isle de Pra Reboul est beaucoup plus grand que celui qui pourrait être retenu. Il précise que la municipalité n'a pour l'instant pas communiqué avec qui que ce soit au sujet de cette étude puisqu'il fallait au préalable recueillir des données et des informations propres au site des îles. Il tient à préciser que les habitants de Pra Reboul seront associés à la décision et disposeront de toutes les informations recueillies.

Ce projet fait partie d'une trajectoire financière avec des recettes pour la commune. La prise de décision se fera après la concertation avec l'ensemble des partenaires concernés par ce projet.

M. Putelat : la rue centrale devant la chapelle n'est pas déneigée l'hiver. Un accès pompier y est difficile.

Michel FRISON : le déneigement de toutes les routes n'est pas une obligation par les communes. Cela se fait selon les possibilités techniques (engins, personnel) mais également conformément à la nomenclature de la voirie communale. Cela est aussi le cas dans d'autres hameaux de la commune. Le hameau de Pra Reboul n'a pas plus de spécificité que les autres hameaux. C'est le seul hameau de la commune bénéficiant d'une déviation.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7/12/2022

Présents : Michel FRISON, Steeve PEYRON, Bruno LAROCHE, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Genevieve MARTIN, Marie BAILLARD, Daniel ALLARD, Vincent RICHE, Delphine THAENS, Isabelle LAMICHE.

Absents : Mélanie COURCIER, Olivier CHIENNO,

1/ Michel FRISON remercie les membres du conseil municipal jeunes présents qui terminent pour la plupart leur mandat. Il donne la parole à Frédérique PASQUALI BARTHELEMY pour le bilan de ce mandat.

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, très fière des membres du conseil municipal jeunes durant ces trois années passées ensemble, dresse un bilan des actions menées depuis le 7/12/2019.

Les jeunes conseillers ont participé aux manifestations suivantes :

Cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre

Repas des aînés

Récolte des jouets pour le Secours Populaire

Visite de la station d'épuration

Marché de Noël et foire de printemps (récolte de plants pour le Secours Populaire)

Ils sont à l'initiative de travaux sur la commune :

Pose de porte vélos au lac

Espace sans tabac aux abords du lac

Pose d'une première boîte à livres à la mairie, une seconde sera bientôt posée près de l'école.

Ils ont également rencontré le conseiller départemental Rémi Roux qui leur a exposé ses fonctions et apporté son soutien dans leurs projets.

Le CMJ a écrit pour Noël des cartes aux aînés en maison de retraite qui ont été très appréciées.

Pour toutes ces raisons, la municipalité a souhaité offrir aux membres du CMJ un voyage à Paris afin de visiter l'Assemblée Nationale et le Sénat. Ce voyage a été une vraie réussite tant pour les jeunes que pour les élus les accompagnants.

Michel FRISON leur remet alors un diplôme pour leur mandat en les remerciant pour leurs implications et leurs travaux au sein de la commune ces trois dernières années.

Pouvoirs : Amandine FIOT donne pouvoir à F.PASQUALI BARTHELEMY

Michel MOYNIER donne pouvoir à Bruno LAROCHE

Paul BASSA donne pouvoir à Steeve PEYRON.

Secrétaire de séance : Steeve PEYRON (élu à l'unanimité)

3/ Vote à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 24/10/2022

4/ Compte rendu des commissions



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Commission développement économique – tourisme – commerce

Steeve PEYRON

La commission a travaillé sur les dossiers suivants :

Le Micky Bar : l'appel à candidature a été déclaré infructueux car les candidats souhaitaient une durée d'exploitation plus longue. Un nouvel appel à candidature va être lancé avec une durée maximale de 3 ans. L'appel à candidature du chalet bois a également été déclaré infructueux et ne sera pas relancé.

Commerce sur la place : deux offres de gérance ont été reçues. Les candidatures seront examinées lors de la prochaine réunion de la commission développement économique – tourisme – commerce.

CCAS :

Marie BAILLARD : le marché de Noël a lieu le samedi 10 décembre 2022 avec plus d'exposants et d'animation que l'an dernier.

En raison des mauvaises conditions climatiques, il est décidé de le faire cette année dans la salle polyvalente. A cette occasion auront lieu la distribution des jouets aux enfants et les chocolats aux aînés. Michel FRISON regrette le manque d'implication du Comité des Fêtes à ce marché de Noël.

Le repas des aînés a été décalé au 13 mai 2023 en raison des conditions sanitaires et reporté en mai 2023 afin de bénéficier de meilleures conditions.

Conseil d'école :

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY : il s'agissait principalement de la présentation de l'équipe pédagogique, des effectifs de l'école et des activités réalisées ou à venir.

Mélanie COURCIER viendra faire un compte rendu sur le projet de réhabilitation du groupe scolaire lors du prochain conseil d'école.

Une réunion aura lieu jeudi prochain au sujet de l'école en cas de délestage de l'électricité sur la commune.

Croq'Jeux :

Vincent RICHE : la crise semble apaisée au sein de l'association mais la situation reste fragile.

Une ancienne animatrice est embauchée comme coordinatrice gestionnaire pour soulager le bureau dans la gestion du personnel et des repas.

L'effectif des animatrices est à nouveau au complet.

L'attente des parents à l'assemblée générale, qui a regroupé environ 40 personnes, tournait autour de la reprise de la gestion de l'association par la commune plutôt que par des parents bénévoles et visait à ne pas présenter de nouveau bureau. Une grande incompréhension tient au fait que le bureau sortant a répandu une fausse rumeur laissant croire à tous les parents que Monsieur le Maire aurait déclaré reprendre Croq'Jeux s'il n'y avait pas de candidats.

Michel FRISON précise qu'il a bien entendu les doléances exprimées par les adhérents de Croq'Jeux lors de la dernière assemblée générale. La mutation, les modifications apportées au fonctionnement de Croq'Jeux ont pour but d'alléger la charge de travail du bureau de Croq'Jeux pour en permettre une gestion dans de meilleures conditions et qu'il souhaite voir ce service se perpétuer sous forme associative.

Vincent RICHE : il est évident que cette fronde est issue en grande partie de l'Association des 3 P'tits Rochons qui avait tenu son assemblée générale dans les jours précédents celle de Croq'Jeux où le sujet fut largement abordé et débattu. D'ailleurs l'intégration de l'association Croq'Jeux dans l'association des 3 P'tits Rochons est depuis envisagée par cette dernière, avec une gestion opérationnelle par la Mairie, qui n'aura donc que les difficultés à gérer et les critiques à enregistrer ?

Ceci étant, pour le moment l'association Croq'Jeux fonctionne à nouveau avec satisfaction comme précédemment et nous travaillons à pérenniser le fonctionnement.

Isabelle LAMICHE précise avoir conseillé aux membres des 3 P'tits Rochons que s'ils voulaient modifier le fonctionnement de Croq'Jeux, la meilleure chose à faire aurait été de rejoindre le bureau pour agir.

Vincent RICHE abonde en ce sens.

Commission CRD

Steeve PEYRON : ce comité comprend des membres de la mairie et de l'association Déviation. Un point sur la déviation a été fait avec le président du conseil départemental et l'élu référent des routes. Une délibération sera votée très prochainement par le Conseil Départemental en soutien à la déviation de La Roche de Rame.

L'Assemblée générale de l'association Déviation de La Roche de Rame aura lieu vendredi 9 décembre à 18h30 à la salle polyvalente. La présidente est démissionnaire.

Michel FRISON précise que les contrats Etat Région n'existent plus.

Commission Finances :

Michel FRISON : la commission a étudié les tarifs 2023 :

Location de salles : il sera proposé lors de ce conseil municipal une délibération approuvant une augmentation du tarif de location de la salle polyvalente et de l'espace Château ; ceci afin d'harmoniser les tarifs avec les communes alentour.

Facturation d'eau potable : pas d'augmentation des tarifs 2023. Une délibération sera proposée pour la facturation des branchements d'eau à compter du 1/01/2023 au prix coutant pour le matériel avec une facturation des prestations tech-



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

niques et administratives.

Réunion avec le cabinet Finances Actives pour étudier la construction des budgets futurs, suivant la trajectoire fixée par la municipalité de maîtrise des dépenses.

Commission communication :

Steeve PEYRON : la commission a discuté de la rédaction du prochain bulletin municipal qui devrait paraître en fin d'année.

La carte de vœux représentera les souhaits pour la déviation de la commune.

Hôtel Fourrat :

Bruno LAROCHE : un promoteur immobilier a fait une offre d'achat avec les conditions suspensives inacceptables. Bruno LAROCHE doit rencontrer le vice-président de la Communauté de communes chargé du développement économique afin de discuter d'un éventuel compromis. Une réunion du conseil communautaire aura lieu le 22 décembre à ce sujet. La communauté de communes possède la maîtrise d'ouvrage déléguée sur ce dossier. Celle-ci pourrait être prolongée si ce compromis n'aboutirait pas.

Groupe de travail des Iles :

Steeve PEYRON : Une rencontre a eu lieu avec l'association la Rebouline de Pra Reboul afin d'échanger sur le projet. Il précise que ce projet futur d'extraction des matériaux n'est pas encore défini et n'en est qu'au stade de l'étude, des sondages ont été réalisés et confirment la bonne qualité des matériaux. Lors de cette réunion les résultats d'une étude faune-flore ont été présentés, cette étude s'est déroulée sur plusieurs mois sur l'ensemble du secteur.

Plusieurs étapes sont nécessaires afin d'en arriver au stade de la réalisation du projet :

Accord de la mairie

Révision partielle du PLU

Arrêté préfectoral après enquête publique

Escalade :

Isabelle LAMICHE : les travaux du site du Perchoir sont terminés

Groupement Pastoral :

Isabelle LAMICHE : Myriam ALBRAND a démissionné de son poste de présidente. C'est David BONNAFFE qui la remplace désormais avec l'aide du CERPAM pour les démarches.

Il serait intéressant d'acquiescer une cabane hélicoptérée qui pourrait être financée en partie par le groupement pastoral.

Michel FRISON souhaite remercier Mme Albrand pour la qualité de sa gestion durant toutes ces années.

4/ Délibérations soumises à approbation

OBJET : CREATION SUPPRESSION D'EMPLOI

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 30 novembre 2022,

Considérant la nécessité de créer un poste d'attaché territorial principal en raison de l'évolution au sein de la collectivité du poste d'attaché territorial sur un poste d'encadrement des services communaux, de gestion des ressources humaines financières, marchés publics ... et de supprimer le poste d'attaché territorial existant,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet.

- la création d'un poste d'attaché territorial principal à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, :

d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre .012, article 6411.

OBJET : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D EAU POTABLE

Vu l'article L 2224-7 du Code général des collectivités qui explique que les communes doivent arrêter un Schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution.

Vu la nécessité d'actualiser le schéma directeur en date de 2015 et la mission confiée au bureau d'études HYDRETTUDES en 2020.

Vu la réunion présentant le Schéma Directeur d'Eau Potable et son plan d'actions à la DDT 05, à l'ARS et à l'IT 05 en date



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

du 24 mars 2022.

Le Maire rappelle que le schéma de distribution d'eau potable est un schéma qui détermine les zones desservies par le réseau de distribution.

Il comprend essentiellement :

Un descriptif détaillé et un diagnostic des ouvrages et équipements nécessaires à la distribution d'eau potable et, le cas échéant, à sa production, à son transport et à son stockage.

Un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées visant à améliorer l'état et le fonctionnement de ces ouvrages et équipements ;

Et, lorsque le taux de perte en eau du réseau s'avère supérieur à un certain niveau, par un plan d'actions comprenant, s'il y a lieu, un projet de programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Approuvent le Schéma Directeur d'Eau Potable de la commune de la Roche de Rame .

OBJET : APPROBATION DU PLAN D'ACTION DECOULANT DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE LA ROCHE DE RAME

Vu l'article L 2224-7 du Code général des collectivités qui explique que les communes doivent arrêter un Schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution.

Vu la nécessité d'actualiser le schéma directeur en date de 2015 et la mission confiée au bureau d'études HYDRETUDES en 2020.

Vu la réunion présentant le Schéma Directeur d'Eau Potable et son plan d'actions à la DDT 05, à l'ARS et à IT 05 en date du 24 mars 2022.

Le Maire rappelle le plan d'action en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire

Approuvent le Plan d'actions découlant du Schéma Directeur d'Eau Potable de la commune de la Roche de Rame

OBJET : REMBOURSEMENT A MADAME MARIE BAILLARD DES FRAIS LIÉS AU VOYAGE A PARIS DU CMJ.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un voyage de trois jours a été organisé à Paris avec le Conseil Municipal Jeunes, pour visiter l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Madame Marie BAILLARD s'est chargée du paiement de l'ensemble des frais liés à ce séjour à savoir le paiement des hébergements, des transports RATP, des repas et des activités.

Marie Baillard se retire du vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Autorisent le remboursement de la somme de 786.50 euros à Madame Marie BAILLARD

OBJET : MOTION DE LA COMMUNE DE LA ROCHE DE RAME SUR LES FINANCES DES COLLECTIVITES.

Le Conseil municipal de la commune de la Roche de Rame, réuni ce jour,

Exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

La commune de La Roche de Rame soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).

- soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de La Roche de Rame demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA. Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de la Roche de Rame demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de La Roche de Rame demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la Commune de la Roche de Rame soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.

Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.

Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels soient leur taille ou leur budget.

La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département, ainsi qu'à l'AMF.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire

- adoptent la motion sur les finances des collectivités.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N 1 BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 1 pour l'année 2022 au budget de l'eau. Il propose de passer les écritures suivantes :

Section d'investissement

Dépenses

Compte 1641 remboursement capital des emprunts + 10.00 euros

Compte 2315 travaux - 10.00 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire

- adoptent la décision modificative n° 1 du budget de l'eau pour l'année 2022

OBJET : SUBVENTION AU COLLEGE DES GIRAUDES POUR L'ORGANISATION D'UN VOYAGE DE LA SECTION KAYAK EN GUYANE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier de l'association sportive du Collège des Giraudes de L'Argentine-la Bessée sollicitant une subvention de la commune de la

Roche de Rame pour l'organisation d'un voyage en Guyane de la section sportive de kayak en AVRIL 2023.

Trois enfants de la commune participeront à ce voyage.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 100 euros par enfant, soit allouée pour le voyage.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins trois votes contre M. Baillard, I.

Lamiche et B. Laroche et une abstention S. Peyron. :



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
autorisent ce dernier à verser une subvention de 300 euros à la section sportive au collège des Giraudes de l'Argentière-la Bessée pour l'organisation d'un voyage sportif en Guyane.

OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE. ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat assurance statutaire du personnel se termine le 31 décembre 2022.

Un appel à candidature a été lancé le 29 septembre 2022 afin de renouveler ce contrat du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2028.

Après examen des offres des différents candidats, Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet SMACL ASSURANCE, 141 Avenue Salvador Allende à Niort

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ,

Approuvent l'exposé de monsieur le Maire

- Retiennent la société SMACL ASSURANCE comme prestataire du contrat assurance statutaire du personnel du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028.

OBJET : ACCORD SUR UN ECHANGE DE TERRAINS ENTRE MONSIEUR ROUX ET LA COMMUNE DE LA ROCHE D'ERAME. LIEU DIT LES FRAIRIES ET LE GOUTAIL

(Annule et remplace la délibération du 24.10.2022)

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la demande de Monsieur Roux Daniel de procéder à un échange de terrain au lieu dit Les Frairies.

Monsieur Le Maire rappelle également l'accord de principe en date du 24 Octobre 2022.

Monsieur Roux Daniel est propriétaire de la parcelle C 1542, la commune de la parcelle C 1543. Ces deux parcelles constituent 2 bandes les rendant inexploitable.

Monsieur Roux propose à la commune de créer deux surfaces cohérentes afin d'une part de profiter d'un espace adjacent à son jardin, et d'autre part de laisser une surface suffisamment grande pour permettre l'usage actuel de jardin.

Suite à la délibération d'accord de principe, et considérant le document d'arpentage du géomètre expert Benoit Duchatel effectué par Monsieur Roux,

Parcelle C1543	Commune	158 m ²
Parcelle C1542	Monsieur Roux Daniel	170 m ²

Après découpage, Monsieur Roux Daniel serait propriétaire d'une surface de 170 m² située près de son habitation et la commune de 158 m².

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 19 Octobre, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable cet échange,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire.

- Acceptent l'échange de ces parcelles décrites aux conditions énoncées ci-dessus.

- Précisent que tous les frais liés à cet échange seront à la charge du demandeur Monsieur Roux Daniel

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EN EAU POTABLE. ANNEE 2021.

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable pour l'exercice 2021 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ,

- Approuvent le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable pour l'exercice 2021 joint à la présente délibération

OBJET : TARIFS 2023 BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs pour l'année 2023 suivants pour le budget général de la commune :

Affouage

Journée d'affouage 70 euros

Journée chasseurs 70 euros

Droit occupation du domaine public

Pour les camions/vente 40 euros

Pour les restaurants convention à passer avec la commune



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Location salle polyvalente

SEMAINE du lundi au jeudi (par jour)

Associations à but non lucratif ayant leur domicile sur la commune	Gratuit
Associations à but non lucratif non domiciliées sur la commune	
Offrant une activité ouverte à tous	Gratuit
Offrant une activité ouverte à leurs seuls adhérents	Gratuit
Offrant une activité avec entrée payante autre que l'adhésion annuelle	50 euros
Autres (particuliers, entreprises...)	100 euros
Soirée à partir de 18h30 du lundi au jeudi	50 euros

WEEK END du vendredi (18 heures 30 au dimanche)

Associations à but non lucratif ayant leur domicile sur la commune	Gratuit
Associations reconnues d'utilité publique ayant leur domicile ou leur antenne sur La communauté de communes du Pays des Ecrins	Gratuit
Associations à but non lucratif non domiciliées sur la commune	
Offrant une activité gratuite ouverte à tous	Gratuit
Offrant une activité gratuite ouverte à leurs seuls adhérents	100 euros
Offrant une activité avec entrée payante autre que l'adhésion annuelle	100 euros
Autres (particuliers, entreprises...)	350 euros
Caution matériel	1 000 euros
Caution ménage	200 euros

Location Four des Bruns

Forfait un jour en semaine (du lundi au vendredi de 9 heures 30 à minuit)	55 euros
Forfait week-end et jours fériés (deux jours)	75 euros
Gratuité pour les moins de 18 ans de la commune fêtant leur anniversaire sous condition de production d'une copie de leur carte d'identité (avec attestation d'assurance à fournir à la remise des clefs)	
Caution matériel	375 euros
Caution ménage	70 euros

Location espace château et parc

SEMAINE du lundi au vendredi (par jour)

Associations à but non lucratif ayant leur domicile sur la commune	Gratuit
Associations à but non lucratif non domiciliées sur la commune	
Offrant une activité ouverte à tous	Gratuit
Offrant une activité ouverte à leurs seuls adhérents	Gratuit
Offrant une activité avec entrée payante autre que l'adhésion annuelle	50 euros
Autres (particuliers, entreprises...)	100 euros
Soirée à partir de 18h30 du lundi au vendredi	50 euros

WEEK END du vendredi 18 h 30 au dimanche

Associations à but non lucratif ayant leur domicile sur la commune	Gratuit
Associations reconnues d'utilité publique ayant leur domicile sur La communauté de communes du Pays des Ecrins	Gratuit
Associations à but non lucratif non domiciliées sur la commune	
Offrant une activité gratuite ouverte à tous	Gratuit
Offrant une activité gratuite ouverte à leurs seuls adhérents	100 euros
Offrant une activité avec entrée payante autre que l'adhésion annuelle	100 euros
Autres (particuliers, entreprises...)	350 euros
Caution matériel	1 000 euros
Caution ménage	200 euros

Bibliothèque municipale

Cotisation familiale et individuel	gratuité
Indemnité forfaitaire pour livre perdu	25 euros



Vacanciers	Caution 60 euros
Cotisation	4 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

LES RÉUNIONS DES ÉLUS

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- adoptent les tarifs 2023 du budget général de la commune tels que mentionnés ci-dessus.

OBJET : DEMANDE DE DISSOLUTION DE L'ASA DE LA DIGUE DE LA ROCHE DE RAME

En vertu de l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit veiller au travers ses pouvoirs de police, à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans sa commune ;

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de la Préfecture des Hautes Alpes relative à l'ASA (Association Syndicale Autorisée) des digues de La Roche de Rame, ainsi qu'à son devenir, il s'agit d'une association tombée en désuétude depuis de très nombreuses années.

En effet, il expose que cette A.S.A. n'a plus de fonctionnement administratif et n'appelle plus de rôle depuis de nombreuses années. Par ailleurs, les digues de La Roche de Rame n'ont pas été identifiées comme secteur à enjeu dans le cadre de la GEMAPI dont la Communauté de Communes du Pays des Ecrins a la compétence.

Au vu de ces éléments, il propose au conseil municipal de demander, d'une part, la dissolution de cette A.S.A. à M. Le Préfet des Hautes-Alpes et d'autre part, le transfert du patrimoine de cette A.S.A dans le domaine privé de la commune de La Roche de Rame.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité ,

Approuvent l'exposé de M. Le Maire

Décident de demander à M le Préfet des Hautes Alpes de dissoudre l'A.S.A. des digues de La Roche de Rame

Demandent le transfert du patrimoine de l'A.S.A. des digues de La Roche de Rame dans le domaine privé de la Commune de La Roche de Rame qui s'engage pour sa part à supporter les charges s'y afférant

Donnent tout pouvoir à M. Le Maire pour mener à bien ce dossier et signer les pièces nécessaires

OBJET : VENTE D UNE PARCELLE COMMUNALE C 1792 SUR LE RIOU. ROUTE DE L ECOLE

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la nécessité pour la commune de voir rénover l'ensemble immobilier de l'hôtel Fourrat et tout l'intérêt que ces immeubles situés au centre du village représentent.

Il rappelle la convention passée entre la commune de La Roche de Rame et la Communauté de Communes du Pays des Ecrins concernant la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'acquisition de cet ensemble immobilier ainsi que les termes de la convention nous liant, notamment l'obligation de trouver un repreneur pour rénover les bâtiments.

Il informe les membres du conseil municipal des négociations actuellement en cours entre la commune, la communauté de communes et la société DAPROM, Promotion immobilière, dont le siège social se trouve : centre commercial Le Fège, ancienne route de Toulon, 83790 PIGNANS.

Il précise que ce futur projet nécessite un raccordement avec la route de l'Ecole située à l'Est de l'hôtel Fourrat et donc pour la société Daprom de maîtriser la parcelle communale cadastrée C1792.

Considérant l'article L. 2241-1 du code de gestion des collectivités territoriales, le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Considérant la parcelle C1792, comme parcelle appartenant au domaine privé de la commune depuis des temps immémoriaux.

Considérant la nécessité pour l'acheteur de disposer de la parcelle C1792 afin de permettre l'accès à la route de l'Ecole dans le cadre de la rénovation de cet ensemble immobilier.

Considérant l'aliénation du domaine public de la voie communale route de l'école de la parcelle C1792

Vu l'Arrêté d'alignement en date du 7 Décembre définissant le domaine privé du domaine public,

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'inclure la parcelle C1792 dans l'assiette foncière cédée à la société Daprom centre commercial Le Fège, ancienne route de Toulon, 83790 PIGNANS.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité ,

Approuvent l'exposé de M. Le Maire

Autorisent la vente de la parcelle C1792 à l'euro symbolique

Précisent que tous les frais d'acte liés à cette vente seront à la charge de l'acheteur

Précisent que cette vente est liée à celle de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins de l'ensemble Fourrat à la société Daprom, en cas de non réalisation ou d'annulation de la vente la délibération serait sans objet et la parcelle C1792 redeviendrait communale.

Objet Tarifs des branchements à l'eau potable

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de la Trésorerie de soumettre au vote une délibération fixant les frais et les modalités de refacturation des branchements au réseau d'eau potable.

Conformément à l'article L1331-2 du Code de la santé publique, la commune est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par les travaux correspondant aux parties des branchements situées sous la voie publique et jusqu'au domaine public.

En application de l'article L1331-2 du Code de la santé publique, la commune de La Roche de Rame réalise les parties des branchements situées sous la voie publique, y compris le regard le plus proche des limites du domaine public, lors de la construction d'un nouveau réseau public, de la mise en séparatif de réseau unitaire, dans les cas de modification et de renouvellement de réseau.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal la refacturation des branchements aux personnes bénéficiaires à prix coûtant pour les fournitures sur justificatif des factures d'achat du matériel utilisé et au tarif de 40 euros de l'heure les prestations des personnels techniques et administratifs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuvent l'exposé de Monsieur le Maire



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

approuvent la refacturation des branchements aux personnes bénéficiaires à prix coutant pour les fournitures et les prestations des personnels technique et administratif, à compter du 1^{er} janvier 2023.

5/ Questions diverses

Steeve PEYRON : les feuilles d'adressage sont à distribuer pour le retrait des plaques le 14/12/2022 en mairie.

Marie BAILLARD informe sur plusieurs réunions :

Présentation du futur projet de haute école du bois

Réunion de la ZA du Planet au sujet de l'organisation future de la zone.

Rencontre pour un projet d'aquaponie sur la commune

Etude pour améliorer la collecte des déchets sur la Communauté de communes. Sur la commune, les conteneurs vont être progressivement supprimés durant l'année 2023 et remplacés sur certains emplacements par des molocs. La municipalité doit valider les emplacements.

Michel FRISON donne la parole à Manuel PUTELAT, habitant de la commune présent à cette réunion du conseil municipal.

Celui-ci interroge sur les dates des futurs conseils municipaux et sur le lieu de l'extraction des eaux usées de la future ZA du Planet aménagée.

Steeve PEYRON : concernant l'annonce du conseil municipal il s'agit d'un oubli, celui-ci est normalement annoncé en page d'accueil du site internet. Il a toutefois été annoncé sur la page Facebook.

Michel FRISON : la station de Pra Reboul va être rénovée afin d'accueillir ces eaux usées.

Il s'étonne d'entendre depuis quelques temps de la part des habitants de Pra Reboul des propos se qualifiant de laisser pour compte de la commune. Il précise que contrairement à d'autres hameaux, la voirie de Pra Reboul a été refaite, les réseaux électriques enfouis, le réseau d'eau renouvelé.

LES 3 P'TITS ROCHONS

L'automne de l'Association des Parents d'Élèves les 3 P'tits Rochons est bien animé.



Après l'organisation du café de la rentrée jeudi 1er septembre, l'association a organisé une journée pressage de fruits à l'école.

Le Lundi 10 octobre, nous avons fait venir le pressoir mobile des Pommes Trotteuses.

Un appel à don de fruits auprès des Rochons a été lancé, et les enfants de l'école ont ramassés des fruits dans les vergers de La Roche de Rame avec leurs maîtresses.

Suite à cette récolte fructueuse (près d'une tonne!), une équipe de parents a pressé toute une journée pour obtenir pas moins de 470 litres de jus.

Les enfants ont pu venir voir le processus de pressage et goûter le jus frais.

Ces jus ont été vendus au profit de l'association. Une très belle journée!



L'AG de l'association a eu lieu au Château le 19 octobre. Une belle dynamique est en place avec de nouveaux parents d'élèves qui souhaitent s'investir.

L'association Les 3 P'tits Rochons a organisé la Bourse d'Hiver le samedi 26 novembre à la salle polyvalente et a aidé à la préparation du Marché de Noël le 10 décembre auquel elle a participé.



FOYER DE L'AMITIÉ

Avec ses 100 adhérents notre FOYER a repris ses activités depuis Octobre.

Hélas 2 adhérents nous ont quittés, Messieurs Niksarian Roland et Aussel Robert.
Toutes nos condoléances à leurs familles.

Après un été animé par le LOTO du 6 août, qui a attiré beaucoup de monde, grâce à ses nombreux lots, nous avons participé à la kermesse prévue pour la St Laurent, qui malheureusement a été interrompue par des averses de pluie. Nous avons pu vendre tôt le matin, nos gâteaux et nos confitures (maison).

Le Bureau avait prévu un voyage aux Cinque Terre en Italie. Un très beau voyage avec un temps merveilleux. Les adhérents en sont revenus enchantés.



Le 7 novembre une journée dans le Champsaur avec la visite du musée du Moulin et le succulent repas de la chèvre. Tous Heureux de cette escapade.

Le 23 Novembre un thé dansant avec l'orchestre Emmanuel PATRAS, qui a remporté un vif succès. Les danseurs heureux de se retrouver, ont remercié le Foyer de L'amitié de cette journée.
A cette occasion, un don sera reversé au TELETHON.

Le 23 novembre, nous avons offert un loto aux résidents de la maison de retraite de L'Argentière, et nous leur avons porté des gâteaux pour le goûter.

Le 10 décembre au marché de Noël, le FOYER a tenu un stand, où vous avez pu acheter, chaussettes, pulls, écharpes, bonnets, gants, tableaux... La réputation des réalisations du Foyer n'est plus à faire.

Le 13 décembre avait lieu notre habituel repas de NOEL.

Notre Foyer a fermé le 29 décembre et repris ses activités le 5 janvier 2023 avec la dégustation du gâteau des rois.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse santé.

SPORT SANTÉ ÉCRINS



RESTER EN FORME AVEC SPORT SANTE ECRINS

Venez nous rejoindre dans une ambiance chaleureuse

*Agrée par la Fédération Gymnastique Volontaire, notre association vous accueille sur
L'Argentière la Bessée*

La Roche de Rame

*Nos cours dispensés par nos animatrices & animateurs diplômé(e)s, s'adressent aux
jeunes- adultes - seniors, masculin – féminin, ainsi qu'aux très jeunes enfants.*

*Vous pourrez apprécier le Bodyzen , le Pilate, le step, la gym douce ou dynamique, le mix-
training ainsi que le renforcement musculaire*

Pour s'aérer, une option marche nordique est également au programme

*Un partenariat avec la piscine de l'Argentière nous permet de proposer des cours
d'aquagym*

*Différents horaires sont proposés matin & soir pour être à la portée de toutes &
tous*

Afin de se familiariser, nous offrons nos premières séances d'essai



*Les enfants de 18 mois à 3 ans ont également leur activité pour développer leur motricité
et leur autonomie avec des séances ludiques et amusantes*

Marie-Claude se fait un plaisir de les accueillir le mercredi matin au dojo de l'Argentière

11 H A 11 H 45 CONTACT 06 73 59 10 67

**Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter Jeannick Nison au 06 08 51 74 00 ou
Patricia Randou 06 25 88 63 14**

ASL

« Bilan de l'irrigation pour l'année 2022 », au vu des évènements de cette année principalement la sécheresse et du coup le manque d'eau dans les torrents, nous constatons que le travail et l'entretien effectués ces dernières années nous ont permis de satisfaire les besoins de chacun. Peu de retour négatif sur la répartition de l'eau ce qui montre un respect pour tous ceux qui irriguent.

À noter cependant et sûrement par oubli que certains adhérents sont en retard de cotisations et/ou redevance pour non-corvée. Merci à tous ceux-là de régulariser la situation au plus vite afin de préparer la future assemblée générale dont nous vous communiquerons la date ultérieurement.

Le bureau de l'ASL

LOISIRS ET CULTURE

Le club est ouvert d'octobre à juin, en dehors des vacances scolaires à l'ancienne école, au hameau de Géro.

Les enfants, à partir de 11 ans sont encadrés par les animateurs le jeudi de 18h à 19h30 pour apprendre à construire des bateaux, progressivement de plus en plus complexes, selon les modèles proposés et les faire naviguer.

Les adultes disposent de l'atelier le mardi afin de s'entraider dans la confection de bateaux voiliers ou racers de leur propre conception ou en suivant des plans disponibles.

Les tarifs, inchangés, sont de 55 € pour les jeunes (< 18ans) et 75 € pour les adultes. Les adhérents sont licenciés à l'UFOLEP afin d'être assurés lors des différentes activités.

En plus des séances à l'atelier, les bénévoles participent aux évènements locaux (foire de printemps, fêtes de la St Laurent, de la St Jean, de l'OIS, du lac d'Eygliers, des Marmottes, ...) pour y faire des démonstrations de navigation et pilotage ainsi que des initiations à la construction de bateaux.

Nos licenciés ayant précédemment participé et obtenu de beaux résultats au Criterium Naval qui se déroule habituellement au printemps, nous espérons que ce championnat de France pourra se tenir cette année, et nous y rendre.



Les Passeurs de Mémoire



LA ROCHE-DE-RAME

Quand tu ne sais pas où tu vas, arrêtes-toi, retournes-toi et regardes d'où tu viens.

Les Passeurs de Mémoire sont de retour dans votre "Entre Lacs et Durance"

Aujourd'hui, leurs recherches portent sur les sources du village. Depuis le début de l'automne, les piliers de l'association : Francis MASSIEYE, Jean FLANDIN, Jean FOUCRAS et Jean-François ALBRAND (dit "de Parandier") arpentent le territoire communal avec pour objectif d'établir un inventaire précis photographique et cartographié de toutes ces sources.

Ils vous donnent rendez-vous dans un prochain "Entre Lacs & Durance" pour le résultat final. Voici trois sources parmi celles déjà répertoriées :



Source dite "de Coutin"



Source dite "du Tuf"
(route du Lauzet)



Source dite "du verdan"
(secteur de Coutin)

Pour info : en mars 2022, le bureau de l'association a changé :

Président : Jean-Louis RENAUD, **Secrétaire** : Jean-François ETIENNE, **Secrétaire adjoint** : Jean FOUCRAS,

Trésorière : Odette FRISON, **Trésorière adjointe** : Élisabeth PRANGE, **Administrateur** : Paul MOUTIER

Dans chaque N° de "Entre Lacs et Durance", nous vous présenterons un vieil objet, à quoi servait-il ?



Réponse page 2



CROQ'JEUX

Après les années compliquées sur le plan sanitaire, Croq'Jeux a connu quelques remous en cette rentrée, avec le départ précipité du bureau élu en juillet dernier, face aux difficultés et aux multiples démissions du personnel.

Grâce à la ténacité et aux efforts des animatrices restantes, le service a cependant pu être assuré sans interruption, au bénéfice de tous les parents, et de leurs enfants.

Un nouveau bureau a été constitué, et placé désormais sous la présidence de Marine Vachet, il s'est mis à l'œuvre aussitôt pour assurer la reprise de l'activité.

Le bureau composé de parents d'élèves va s'éloigner au fil du temps d'une partie de la gestion opérationnelle et Emilie Guichard a été nommée coordinatrice gestionnaire. Sa fonction soulagera le bureau et consistera, entre autres, à encadrer le personnel, organiser la gestion de la cantine et de la garderie, gérer les relations courantes avec le traiteur, assurer la liaison avec les parents, veiller à la sécurité des enfants et à leur bien-être en développant ou pérennisant des activités, etc.

Notre association parentale qui fête ses 30 ans d'existence a retrouvé sa sérénité et saura délivrer les services attendus aux parents d'élèves.

Le bureau et les animatrices profitent de cette parution pour souhaiter une très belle année 2023 à tous les villageois, et bien sûr en particulier nous souhaitons à tous les enfants que nous accueillons au quotidien, de passer de bons moments en notre compagnie.



Fin de mandat mais quel mandat!

Très souvent présents aux évènements, dynamiques et engagés dans leur démarche, nous avons toujours pu compter sur les jeunes élus du CMJ. Pour rappel, au cours du mandat présent ils ont pu mettre en œuvre et réfléchir à divers projets (boîte à livres, garage à vélo au lac, espaces sans tabac) également présents dans des évènements ou en dehors (Marché de Noël, Foire de Printemps, collecte de vêtements et de premiers secours pour les Ukrainiens, collecte de cadeaux chaque année pour le Secours populaire, participations à toutes les cérémonies d'hommage du 8 mai et 11 Novembre et repas des anciens). Au cours de leur mandat, les jeunes élus ont également visité la nouvelle station d'épuration de la commune et rencontré le conseiller départemental Rémi Roux. Pour l'avenir, les anciens élus ont proposé aux nouveaux de poursuivre le travail sur le city stade, la deuxième boîte à livres ainsi que des panneaux de sensibilisation à la biodiversité au lac.



Pour l'ensemble de ces raisons : M. Michel Frison le Maire, M^{me} Marie Baillard 1^{ère} adjointe et M^{me} Pasquali Frédérique adjointe en charge du CMJ ont accompagné le Conseil Municipal Jeunes à Paris pour leur faire visiter l'Assemblée Nationale et le Sénat.

L'occasion pour ces jeunes élus de découvrir les deux instances républicaines qui constituent notre Parlement et une bien belle façon de terminer leur mandat.

Pour certains, tout était une première, le train, le métro et la visite de Paris ainsi que les principaux édifices et monuments de notre capitale.

Quel émerveillement de découvrir la tombe du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe, la tour Eiffel, le Louvre, les Champs Elysées... Ils ont pu aussi découvrir les jardins du Luxembourg avant de se rendre à l'intérieur du Sénat, écharpe tricolore autour du buste.



Le Sénateur des Hautes-Alpes Jean-Michel Arnaud a accueilli au Palais du Luxembourg l'équipe Rochonne et a orchestré la visite avec son attaché Parlementaire. C'est avec fierté et respect que le groupe a sillonné les couloirs et découvert ce magnifique bâtiment, la salle de conférence, la bibliothèque,

etc. Une visite exceptionnelle et la participation à une séance publique leur ont ainsi offert une belle leçon d'instruction citoyenne. Ils ont eu la chance de pouvoir assister à la séance des questions au gouvernement, d'apercevoir les Sénateurs et d'entendre les réponses des ministres présents. Petits et grands garderont en mémoire cette belle journée.

Le lendemain lors de la visite de l'Assemblée Nationale, les jeunes ont été très attentifs aux commentaires du guide du Palais Bourbon qui a retracé son historique tout au long de la visite. Accompagnés de l'attaché parlementaire du Député M. Joël Giraud, ils ont découvert entre autres, la Galerie des Fêtes, la salle des Quatre-Colonnes, la majestueuse bibliothèque... Comme les députés n'étaient pas en séance, ils ont pu pénétrer au cœur de l'hémicycle. À voir les mines réjouies de l'ensemble du groupe lors de notre retour, nul doute que ce séjour dans la capitale aura marqué leurs esprits. Deux belles journées pour les petits et grands, riches en citoyenneté républicaine et en monuments parisiens.

Nous souhaitons une très bonne continuation aux anciens et la bienvenue aux nouveaux Aéline, Lily, Océane, Emilien, Romane, Lyvanne, Shaïna, Vicky.



POUR LE DEVOIR DE MÉMOIRE

DEVENEZ PORTE-DRAPEAU



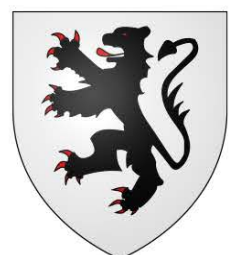
CONDITIONS :

- **Il n'est pas nécessaire d'être un ancien combattant**
- Vouloir participer au devoir de mémoire
- Être en capacité de porter un drapeau de 2,7 Kg
- Porter une tenue vestimentaire irréprochable

À NOTER : les gants blancs sont fournis au porte-drapeau par l'association qu'il représente.

BULLETINS DE CANDIDATURE EN MAIRIE

MAIRIE DE
LA ROCHE-DE-RAME



En partenariat avec l'AMAC,
Association des mutilés de guerre
et anciens combattants